

NOUVELLE-CALÉDONIE : AU-DELÀ DU RÉFÉRENDUM, PRÉSERVER LA PAIX, POURSUIVRE LA DÉCOLONISATION, CONSTRUIRE LA CITOYENNETÉ

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 22 OCTOBRE 2018

Dans quelques semaines, le 4 novembre, les habitants de Nouvelle-Calédonie sont appelés à se prononcer sur l'avenir de leur territoire au travers d'un référendum sur l'indépendance.

Depuis le début du XX^e siècle, la Ligue des droits de l'Homme (LDH), elle-même ou par l'action de ses représentations, n'a cessé de dénoncer une réalité coloniale qui a conduit le peuple Kanak au bord du gouffre, l'a dépossédé de ses terres et a nié sa culture et ses droits. Cette exploitation des ressources et des personnes a permis le développement d'une économie de comptoir et la constitution de fortunes considérables monopolisées par quelques familles. C'est face à cette domination quasi absolue et à la violence qu'elle a engendrée que se sont produites les multiples révoltes du peuple Kanak. Tout au long de ces années, la LDH a été aux côtés du peuple Kanak dans ses luttes et pour son droit à l'autodétermination.

Il ne lui appartient pas, en revanche, de se substituer aux principaux concernés et de se prononcer sur un choix qui leur incombe et à eux seuls. A la veille du scrutin, la LDH, comme son organisation affiliée (LDH-NC) rappelle que, quel que soit le résultat du référendum, le processus de décolonisation, la consolidation des bases de la citoyenneté calédonienne et la construction de la communauté de destin doivent se poursuivre.

En se déclarant abusivement comme l'arbitre d'une situation dans laquelle ils sont, en réalité, un acteur intéressé et permanent, les différents gouvernements de la République n'ont pas permis d'aller jusqu'au bout du processus de décolonisation. Les progrès incontestables qui ont permis aux différentes communautés de se reconnaître n'empêchent pas le territoire de supporter les stigmates d'une domination toujours présente.

Le refus des autorités françaises, malgré les engagements pris en 1988, de s'attaquer aux effets de l'économie de comptoir régnante conduit à une situation sociale et territoriale profondément inégalitaire, essentiellement au préjudice des populations Kanak et océanienne.

Le fonctionnement démocratique des institutions locales, la prise en compte de la société civile, le combat contre toutes les formes de discrimination et de racisme, la reconnaissance de toutes les communautés restent des objectifs largement ignorés et trop souvent niés.

Quel que soit le résultat du référendum, au surplus renouvelable encore deux fois, la décolonisation, la justice sociale, la démocratie et la citoyenneté demeurent les conditions indispensables au maintien de la paix.

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

